



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle**

**Le Canton de Vaud consacrera 465'500 francs à l'aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle durant la saison 2012-2013 au travers d'aides ponctuelles et de quatre subventions de durée déterminée.**

Le montant de l'aide cantonale à la création chorégraphique indépendante et professionnelle a été augmenté de 50'000 francs au budget 2012 et mis à disposition de la Commission vaudoise de la danse. Neuf projets de création chorégraphique indépendante et professionnelle, remplissant les critères, ont été déposés pour la saison 2012-2013. Dans sa séance du 14 mars 2012, le Conseil d'Etat a confirmé les choix de la commission. Ces soutiens, pour des montants compris entre 7000 et 30'000 francs, permettront aux compagnies retenues de réaliser leurs créations dans de bonnes conditions. Le choix de la commission s'est porté sur des chorégraphes ayant déjà à leur actif plusieurs productions confirmées et sur de jeunes chorégraphes prometteurs développant une démarche originale.

Les subventions ponctuelles pour la saison 2012-2013 ont été attribuées comme suit :

- 7000 fr. à «l'Association l'Avant-Scène», pour monter le spectacle Son - Corps, chorégraphie de Jânia Batista
- 20'000 fr. à la «Compagnie Gaspard Buma», pour monter le spectacle Des Bateaux pour nulle part, chorégraphie de Gaspard Buma
- 20'000 fr. à la «Compagnie Delgado Fuchs», pour monter la création Horsetail Kinckerbelt (titre provisoire), chorégraphie de Nadine Fuchs et Marco Delgado
- 30'000 fr. à la «Compagnie Fabienne Berger», pour monter le spectacle Phren, chorégraphie de Fabienne Berger
- 30'000 fr. à la «Compagnie Prototype Status» pour monter le spectacle Ground(s), chorégraphie de Jasmine Morand.

De plus, et à titre de soutien pour des projets ponctuels à réaliser durant la saison 2012-2013, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer 25'000 fr. au «Studio2» pour un projet de sensibilisation, 3500 fr. à l'Association vaudoise de danse contemporaine (AVDC) à l'occasion de son 25e anniversaire et 10'000 fr. à l'Ecole-Atelier Rudra à l'occasion de son 20e anniversaire.

Le Conseil d'Etat a également décidé d'allouer quatre conventions de subvention de durée déterminée pour les années 2012-2014 d'un montant annuel de 60'000 fr. en faveur des compagnies «Nuna», «Nicole Seiler» et «Utilité Publique» ainsi qu'un montant annuel de 140'000 fr. à la «Compagnie Linga». A relever encore que les compagnies «Nicole Seiler» et «Linga», ainsi que la «Compagnie Philippe Saire», qui disposent d'une aide régulière inscrite au budget, sont également au bénéfice d'une convention conjointe de soutien, ayant été renouvelée avec la Fondation Pro Helvetia et les villes sièges des compagnies, Lausanne et Pully.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 mars 2012

DFJC, Brigitte Waridel, présidente de la Commission vaudoise de la danse, cheffe du Service des affaires culturelles, 021 316 07 40 et Nicolas Gyger, adjoint, Service des affaires culturelles, 021 316 07 44